

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DPA 1005 G Centre de formation professionnelle Le Nôtre à Sonchamp (78)-Rénovation des couvertures-Autorisations d'urbanisme.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 421-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui demande l'autorisation de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et notamment la demande de permis de construire, dans le cadre de l'opération de rénovation des couvertures des bâtiments patrimoniaux du centre de formation professionnelle Le Nôtre à Sonchamp (78);

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général est autorisée à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre de l'opération de rénovation des couvertures des bâtiments patrimoniaux du centre de formation professionnelle Le Nôtre à Sonchamp (78).